



Programme d'adaptation des résidences aux feux de forêt

Tableau des mesures suggérées pour les locataires : Exigences particulières et renseignements additionnels (maisons, roulottes et maisons mobiles)



Mesures d'adaptation	Exigences particulières	Renseignements additionnels	Montant maximal admissible (CAD)
Assembler ou acheter une trousse de préparation aux urgences en cas d'ordre d'évacuation ou de mise à l'abri Trousse de préparation aux urgences — Croix-Rouge canadienne	Vous devez soumettre des photos de la trousse et des reçus pour tous les articles achetés.	Conserver une trousse de préparation aux catastrophes à votre domicile comprenant suffisamment de provisions pour subvenir aux besoins de votre famille et de vos animaux de compagnie pendant au moins 72 heures . Celle-ci devrait contenir des aliments non périssables, de l'eau et des articles essentiels qui vous permettront de répondre aux besoins de votre famille en cas d'urgence.	50 \$
Retirer les débris de vos gouttières	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux.	Il est essentiel de retirer les débris de vos gouttières pour éviter que des matières combustibles* comme des feuilles et des aiguilles de pin s'y accumulent. S'ils ne sont pas enlevés, ces débris peuvent facilement s'enflammer et les flammes produites peuvent se propager au toit de votre résidence et accroître le risque que le bâtiment soit détruit par les flammes.	50 \$
Retirer la couverture végétale (comme les plantes et le paillis) se situant à moins de 1,5 mètre de la résidence	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux.	La zone située à moins de 1,5 mètre autour de votre résidence est la plus vulnérable aux risques engendrés par les tisons emportés par le vent pendant un feu de forêt. Il est donc important de créer une zone tampon autour de votre domicile afin d'éviter que le paillis et certaines plantes combustibles* s'enflamment et transfèrent les flammes et la chaleur vers la structure.	50 \$
Retirer le bois de chauffage, le bois d'œuvre et les matériaux combustibles* entreposés à moins de 10 mètres de la résidence et sous les terrasses	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux.	Le bois de chauffage, le bois d'œuvre et les plantes, les arbres et les arbustes peuvent facilement s'enflammer pendant un incendie de forêt et produire de la chaleur et des flammes intenses pouvant se propager sur les structures voisines. Les terrasses et les zones près de la résidence sont particulièrement vulnérables, surtout si des matériaux combustibles* y sont entreposés, car elles constituent une voie directe permettant au feu d'atteindre le bâtiment. Garder cette zone dégagée réduit les risques qu'un incendie se propage à votre résidence et que votre résidence soit détruite lors d'un feu de forêt.	50 \$
Élaguer les branches se situant à moins de 2 mètres du sol	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux.	On parle d'incendie en échelle lorsque des flammes montent du sol jusqu'à la cime des arbres en passant par les branches basses. Cette propagation rapide rend l'incendie plus difficile à maîtriser et plus dangereux. Tailler les branches qui se trouvent à moins de deux mètres du sol peut aider à ralentir la propagation d'un feu qui se déclencherait au niveau du sol.	50 \$

Avis de non-responsabilité : Il est important de noter qu'aucune mesure ne peut éliminer complètement les risques de dommages ou de pertes. Les mesures d'adaptation peuvent contribuer à réduire les risques et les conséquences potentielles des catastrophes naturelles, mais ne peuvent garantir que les domiciles ne seront pas touchés ou endommagés en cas de catastrophe. Il est important de toujours avoir un plan en place en cas d'urgence et de suivre les ordres d'évacuation lancés par les autorités locales. Pour de plus amples informations et des ressources utiles, consultez le site <https://intellifeucanada.ca/>.

(*Combustible se dit de matières qui peuvent facilement s'enflammer.)